

GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Département des littératures de langue française, de traduction et de création
Université McGill

GÉNÉRALITÉS

- Les travaux doivent être imprimés, recto verso, sur des feuilles de papier blanc de 21,5 x 28 cm (8½ x 11 po).
- Les travaux qui comptent plusieurs pages doivent être agrafés solidement.
- Les marges des travaux doivent être de 2,54 cm au haut et au bas du texte, et de 3,18 cm à gauche et à droite du texte.
- Le corps du texte doit être tapé à double interligne et justifié.
- Une seule police de caractère doit être utilisée dans tout le texte. Cela inclut la page de présentation, les numéros de pages et les notes.
- Le format de la police du corps du texte est de 12 points, tandis que celui des notes de bas de page et des citations longues (placées en retrait) est de 10 points.
- Les paragraphes du corps de texte commencent par un alinéa de 1,25 cm. Il faut toutefois éviter de placer un alinéa dans le corps de texte qui suit une citation en retrait si le paragraphe n'est pas terminé.

PAGINATION

- La numérotation des pages est continue et placée dans le coin inférieur droit, sans ajout de point ni de tiret.
- Les pages, de l'introduction jusqu'à la bibliographie, en incluant les annexes, sont numérotées en chiffres arabes (1, 2, 3, 4, etc.).

- Dans les travaux longs (mémoires et thèses), les pages liminaires (page de titre, résumé, remerciements, table des matières, liste des tableaux, etc.) sont numérotées en chiffres romains minuscules (i, ii, iii, iv, etc.).
- Bien qu'on en tienne compte dans la numérotation en chiffres romains minuscules, la page de titre n'est pas paginée. De même, on tient compte de la première page d'un chapitre ou d'une nouvelle section dans la numérotation, mais elle n'est pas paginée.

PAGE DE TITRE

La page de titre doit contenir les quatre éléments suivants :

1. Le titre du travail (et, le cas échéant, son sous-titre) ;
2. La mention « Travail remis à » suivie du nom du ou de la responsable du cours, du numéro et du titre du cours ;
3. Le prénom et le nom de l'étudiant·e ainsi que son matricule ;
4. Le nom de l'université, la date (mois et année) de la remise du travail.

La page de titre doit être conforme au modèle suivant : [voir ci-dessous].

NOTES DE BAS DE PAGE

- Les notes sont numérotées de façon continue à l'intérieur d'un travail.
- L'appel de note est placé immédiatement à la suite de la citation ou du mot auquel il se rapporte, avant le guillemet fermant et tout autre signe de ponctuation.
- Lorsque plusieurs sources sont citées dans une même phrase, les appels de note doivent être placés de façon à permettre au lecteur d'identifier d'où proviennent chacune des idées ou chacun des propos empruntés à autrui.
- Le texte des notes est justifié et tapé à interligne simple, en format 10 points.

CITATIONS

- La source de toute citation (insertion, dans un texte, de propos ou d'idées empruntées à autrui) doit être clairement identifiée. Contrevenir à cette règle peut constituer du plagiat.

- Les citations courtes (de trois lignes ou moins) sont intégrées au texte et placées entre guillemets.
- Les citations longues (de plus de trois lignes) sont présentées en retrait (1,25 cm à gauche et à droite), sans guillemets, en format 10 points et à simple interligne.
- On utilise les crochets droits pour indiquer toute intervention dans une citation (ajout, modification, etc.) ; s'il y a coupure d'un mot ou d'un passage dans une citation, on l'indique par des points de suspension entre crochets.
- On utilise l'italique pour marquer une insistance à l'intérieur d'une citation. Le cas échéant, il faut indiquer qui souligne (l'auteur du travail ou celui du texte cité).
- Toute citation dans une autre langue que le français doit être mise en italique dans le texte et, idéalement, traduite en français en note.

RÉFÉRENCES

- Utiliser le style italique pour le titre des livres, des revues et des journaux, mais le style romain et les guillemets pour les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres de livres.
- La première fois que l'on cite un texte, on doit en donner la référence complète en note :
 - **LIVRE** : Prénom Nom de l'auteur·e, *Titre du livre* (trad. ou éd. Prénom Nom), vol. ou t. en chiffres romains majuscules, lieu d'édition, éditeur, coll. « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition], p. page(s) citée(s).

Ex. : Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Âge* (trad. Julia Bastin), Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2002 [1919], p. 44-46.

Ex. : *Les mille et une nuits* (éd. et trad. Jamel Eddine Bencheikh et André Miquel), t. I, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », p. 86.
 - **ARTICLE DE PÉRIODIQUE** : Prénom Nom de l'auteur·e, « Titre de l'article », *Titre de la revue ou du journal*, vol. ou t. en chiffres romains majuscules, n° en chiffres arabes, date de publication, p. page(s) citée(s) ou permalien vers l'article en ligne.

Ex. : Hans Robert Jauss, « Littérature médiévale et théorie des genres », *Poétique*, vol. I, n° 1, 1970, p. 101.

Ex. : Dominique Maingueneau, « L'èthos : un articulatureur », *CONTEXTES*, n° 13, 2013, <http://journals.openedition.org/contextes/5772>.

- **MÉMOIRE DE MAÎTRISE OU THÈSE DE DOCTORAT** : Prénom Nom de l'auteur·e, *Titre du mémoire ou de la thèse*, mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat, Université, année de publication, p. page(s) citée(s) ou permalien vers le document en ligne.

Ex. : Marie Raulier, *De Juan de Flores à Jeanne Flore via Maurice Scève : trajectoire intertextuelle et héritage boccacien*, mémoire de maîtrise, Université McGill, 2018, p. 26.

Ex. : Aurélie Chevanelle-Couture, *Médée comme mémoire du théâtre. Une poétique du mal (1556-1713)*, thèse de doctorat, Université McGill, 2017, <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/br86b581g>.

- **PARTIE D'UN OUVRAGE** : Prénom Nom de l'auteur·e, « Titre de la partie », dans Prénom Nom du responsable du collectif (dir.)¹, *Titre de l'ouvrage*, vol. ou t. en chiffres romains majuscules, lieu d'édition, éditeur, coll. « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition], p. page(s) citée(s).

Ex. : Richard Saint-Gelais, « La fiction à travers l'intertexte : pour une théorie de la transfictionnalité », dans Alexandre Gefen et René Audet (dir.), *Frontières de la fiction*, Montréal/Pessac, Nota Bene/Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Modernités », 2002, p. 70-74.

Ex. : Jacques Brault, « Mémoire », dans *Poèmes*, Montréal, Éditions du Noroît, coll. « Ovale », 2015 [1965], p. 23-111.

- **SITE WEB** : Prénom Nom de l'auteur·e ou Nom de l'organisme, « Titre de la page », *Titre du site web*, permalien vers la page [date de consultation ou de mise à jour].

¹ Le cas échéant (ne pas répéter le nom de l'auteur·e pour les monographies à auteur·e unique).

Ex. : Laurent Brun, « Raoul de Houdenc », *Arlima*, <https://arlima.net/no/134> [mis à jour le 27 juin 2019].

Ex. : British Library, *Incunabula Short Title Catalogue*, <http://www.bl.uk/catalogues/istc/> [consulté le 21 juillet 2019].

- **PIÈCE MUSICALE** : Prénom Nom du compositeur ou de la compositrice, « Titre de la pièce », *Titre de l'album*, Prénom Nom du ou des interprète(s) (fonction), support, étiquette/*label*, numéro du disque, année de publication.

Ex. : Alaclair Ensemble, « Les infameux », *Les Frères Cueilleurs*, Alaclair Ensemble (voix et musique), disque compact, Disques 7ieme Ciel, CIE24646, 2016.

- **ŒUVRE D'ART** : Prénom Nom de l'artiste, *Titre de l'œuvre*, endroit de la signature, type d'œuvre, dimensions en cm, date, ville de conservation ou d'exposition, lieu de conservation ou d'exposition (référence de la reproduction).

Ex. : Alfred De Dreux, *Amazone blonde au petit béret sur cheval gris*, dit aussi *A Fair Equestrian*, signé en bas à gauche, huile sur toile, 47,9 x 35,2 cm, 1848 *terminus a quo* et 1865 *terminus ad quem*, Londres, Victoria and Albert Museum (tirée de *Collections, Victoria and Albert Museum*, <http://www.vam.ac.uk/> [consulté le 6 septembre 2019]).

- Lorsqu'on renvoie à un texte déjà cité :
 - Si le texte cité n'est pas le même que celui de la note qui précède, on emploie, au long, le Prénom Nom de l'auteur·e, *op. cit.* (pour les livres) ou *art. cit.* (pour les articles et parties d'ouvrage), suivi du numéro de la page².
 - Si le texte cité est le même que celui de la note qui précède, mais que la page est différente, on emploie *Ibid.*, suivi du numéro de la page.
 - Si le texte cité et la page sont identiques à ceux de la note qui précède, on emploie *Idem*.

² Si des renvois sont faits à plusieurs textes d'un·e même auteur·e, on rappellera le titre (abrégé) de l'ouvrage ou de l'article concerné avant la mention *op. cit.* ou *art. cit.* afin d'éviter toute confusion.

- Lorsque plusieurs renvois sont faits à un même texte, on peut employer, après avoir donné la référence complète une première fois, la formule suivante : « Désormais abrégé en (*SIGLE*), suivi du numéro de la page ».
 - Le choix du sigle reprend habituellement la première lettre de chacun des mots qui composent le titre.

Ex. : Christine de Pizan, *Le Chemin de Longue Étude* (éd. et trad. Andrea Tarnowski), Paris, Le Livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », 2000 [1402], p. 67. Désormais abrégé en (*CLÉ*), suivi du numéro de la page.
 - Le sigle et le numéro de page entre parenthèses seront ensuite ajoutés dans le corps du texte, après le guillemet fermant la citation, en remplacement de l'appel de note.

BIBLIOGRAPHIE

- La bibliographie débute sur une nouvelle page, intitulée « Bibliographie », et énumère toutes les sources consultées et citées au cours du travail.
- Les entrées sont tapées à interligne simple.
- La bibliographie s'organise généralement en sections (ex. : Corpus primaire, Corpus secondaire, Ouvrages théoriques et critiques). À l'intérieur de chaque section, les titres sont classés d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteur·e·s (on donne d'abord le nom de l'auteur·e, puis son prénom).

Ex. : Huizinga, Johann, *L'automne du Moyen Âge* (trad. Julia Bastin), Paris, Payot & Rivages, coll. « Petite bibliothèque Payot », 2002 [1919].

TYPOGRAPHIE

- Mettre une espace insécable avant toute ponctuation haute (deux-points, point-virgule, point d'exclamation, point d'interrogation), après le guillemet français ouvrant et avant le guillemet français fermant.
- Utiliser les guillemets français (« guillemets en chevrons ») et ne recourir aux guillemets anglais (“guillemets-virgules”) que pour distinguer une citation dans une citation.

- Toujours accentuer les majuscules.
- Dans les titres en français, seule la première lettre est une majuscule.
- S'assurer de ligaturer les Œ, Æ, œ et æ, qu'ils soient en minuscules ou en majuscules.
- Mettre les exposants pour les nombres ordinaux (ex. : 1^{er}, XII^e).
- Les siècles sont indiqués en chiffres romains, en petites majuscules, et sont accompagnés de leur exposant (ex. : XVII^e siècle).

Titre du travail

Travail remis à Prénom Nom du ou de la professeur·e
FREN XXX
Titre du cours

Prénom Nom de l'étudiant·e
Matricule

Université McGill
Date (mois et année) de la remise du travail